

Avignon, le 6 mai 2022

Concerne : Améliorations indice KP1, suite commentaires de nos clients

Madame, Monsieur,

Nos clients ont réagi sur un certain nombre de points concernant l'indice de révision que nous avons mis en place. Nous avons pris en compte ces remarques, et avons apporté les améliorations suivantes à l'indice de révision, fin mars 2022.

Tout d'abord nous rappelons pourquoi nous avons mis en place cet indice, après avoir traditionnellement utilisé les indices de nos clients (les BT sont utilisés par les entreprises), et deux difficultés se posent :

- Décalage dans le temps.
- Sous-estimation trop importante des impacts de hausses des matières premières. Le BT 06 est composé de 11 % matériel, 46 % travail, 1 % énergie, 33 % matériaux, 7 % service, et 2 % transport. Ce mix-coût n'est pas en relation avec notre activité d'industriel.

Concernant les indices choisis :

- **Transport** : nous avons pris le seul indice « cuve gasoil », qui n'est pas suffisamment porteur de tous les constituants de coûts du transport. Nous remplaçons donc cet indice « cuve gasoil » par un indice généralement utilisé dans le transport, à savoir l'Indice CNR LD EA. Cet indice synthétique comprend toutes les composantes du transport, et non seulement le carburant.
- **Energie** : nous avons sélectionné un indice EEX sur un site anglophone, pour lequel l'accès à la donnée n'était pas aisé. C'est pourquoi nous sélectionnons, concernant l'électricité, l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 35.1 – Electricité, Transport et Distribution d'Electricité (Indice INSEE CPF 35.1 / 010534760). Concernant le gaz, il n'existe pas d'indice flagrant et reconnu présentant une immédiateté des coûts, c'est pourquoi nous intégrons ce constituant dans « Autres ».
- **Main d'œuvre** : nous rajoutons un indice de main d'œuvre, qui n'était pas pris en compte jusqu'alors, à savoir l'indice du coût du travail - Salaire et charges - Industrie (Indice INSEE 010599834).
- **« Autres »** : à la base, aucun indice n'a été évoqué pour le panier de constituants « Autres ». Mais dès à présent, « Autres » est indexé sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisés (Indice INSEE IPCH / 001759971) qui représente, à minima, les évolutions de coûts liés à l'inflation.

L'ensemble de ces modifications a fait l'objet d'un retraitement des données sur le passé.

Vous noterez que l'indice KP1, avec ces modifications, présente une évolution en avril bien moindre que celle que nous avons précédemment. Cet état de fait est essentiellement lié au sujet de la composante transport. (Prix cuve gasoil versus prix transport général). Ce dernier passant de 1.07 (publié au 25/04/22) à 1.01 (publié au 09/05/22), pour l'Indice KP1 d'Avril.

Concernant l'adressage des indices :

- Nous améliorons l'adressage des indices concernés. Vous arriverez directement sur les bonnes données.



Concernant les proportions d'indice

- Ci-après l'évolution des proportions, en prenant en compte les constituants modifiés :

	<i>Part des composants Indice initial parution fin mars 2022 pour mars 2022</i>	<i>Part des composants Indice amélioré parution 9 mai 2022 pour avril 2022</i>
<i>Ciment</i>	12,4 %	12,4 %
<i>Agrégat</i>	8,2 %	8,2 %
<i>Aciers</i>	23,4 %	23,4 %
<i>Electricité</i>	2,1 %	2,1 %
<i>Gaz</i>	1,6 %	0,0 %
<i>Transport</i>	16,8 %	16,8 %
<i>Main d'œuvre</i>	0,0 %	18,2 %
<i>Autres</i>	35,5 %	18,9 %

Nous avons eu des questions concernant la composante « Autres », pour laquelle les indices n'existent pas forcément ou sont trop difficiles à comprendre (selon la transparence de notre démarche). Cette partie est bien neutralisée, dans le sens où elle rentre à hauteur de sa proportion, dans le calcul de l'indice, mais avec la seule inflation IPCH. Nous n'appliquons donc pas la variation la plus forte (celle des matières premières) à notre prix de référence complet. La méthode utilisée ne tend pas à renforcer l'intensité de la hausse actuelle, au contraire, puisque cette part « Autres » subit dans la réalité également une part d'inflation.

Concernant les dates de parution et les dates de valeur retenues

Nous ferons paraître désormais l'actualisation le 5 ou 6 du mois, et excluons toutes données provisoires, en prenant les dernières valeurs réelles connues à date, pour éviter les effets d'actualisation à posteriori des données statistiques des indices retenus, qui compliquent la démarche.

Les dates de valeurs retenues sont indiquées, pour chaque parution, sur notre site kp1.fr/indices-prix-kp1.

Nous profitons de ce courrier faisant état de l'amélioration de l'indice KP1, pour recommuniquer sur le fait que cet indice n'a pas vocation à profiter de la crise pour reconstituer des marges, en forte régression depuis le début de l'inflation - qui n'avait pas attendu la guerre en Ukraine pour toucher le bâtiment - et en l'occurrence les constituants de nos produits. Nous avons en 2021 absorbé plusieurs millions et nous n'avons pas répercuté les coûts subis, en produits spécifiques. Sur ce début d'année 2022, avec ces nouvelles hausses, il ne nous est plus possible de ne pas les impacter en partie.

Une fois encore, sachez que KP1 continue de vous accompagner, en ne répercutant qu'une quote-part de ces hausses afin de permettre, à tous, d'assurer la continuité de nos activités.

Notre équipe et les signataires de ce courrier sont là pour vous, et restent à votre écoute.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Pierre SAUT
Directeur Commercial Adjoint



Bertrand FRELET
Directeur Commercial